



# Santé & ressources du territoire



# AXE 3 | SANTÉ ET RESSOURCES DU TERRITOIRE

## **Engagement 1 : Préserver la fonction des sols et forêts**

**ACTION 22** : Informer les citoyens sur les capacités des sols et des forêts à capter le carbone

## **Engagement 2 : Préserver la qualité de l'air pour protéger la santé de tous**

**ACTION 23** : Agir sur la qualité de l'air dans l'habitat

**ACTION 24** : Agir en préventif sur la qualité de l'air dans les transports

**ACTION 25** : Agir en correctif sur la qualité de l'air dans les transports lors des épisodes de pollution atmosphérique

**ACTION 26** : Informer les citoyens pour une bonne qualité de l'air

## **Engagement 3 : Valoriser les ressources du territoire pour créer de la richesse et des emplois locaux**

**ACTION 27** : Favoriser une économie circulaire sur le territoire

**ACTION 28** : De la fourche à la fourchette, favoriser les systèmes de productions agricoles sobres en carbone

**ACTION 29** : Favoriser l'émergence d'une filière bois énergie/bois d'œuvre pour augmenter la production d'énergies renouvelables et le stockage carbone des forêts

**ACTION 30** : Favoriser la production d'énergie Eolienne

Une bonne qualité de l'air dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est garante d'une préservation de la santé de tous. En effet, selon l'organisation mondiale de la santé, la pollution de l'air est un cancérigène certain. Les risques sanitaires sont aussi de nature à accroître la mortalité à court et moyen termes. Une action sur les transports et l'habitat permet de réduire la pollution sur le long terme (réduction de la pollution latente) et d'apporter des mesures correctives en cas de pic de pollution.

Par ailleurs, dans cet axe est aussi abordée la mobilisation des ressources du territoire pour accomplir l'augmentation de la production d'énergies renouvelables du scénario « Territoire à énergie positive ». Il s'agit ici de valoriser la contribution des ressources naturelles aux objectifs du PCAET (stocker le carbone, fournir une énergie renouvelable) dans une logique d'économie circulaire.



Préserver la fonction  
des sols et forêts

22

## Informers les citoyens sur les capacités des sols et des forêts à capter le carbone

TYPE D'ACTION



### ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le stock de carbone dans le sol et les forêts est très important :

- les sols contiennent au moins deux fois plus de carbone organique que l'atmosphère,
- les forêts contiennent plus de la moitié du carbone des écosystèmes à l'échelle mondiale.

Des chercheurs travaillent à chiffrer plus précisément ces phénomènes mais il est déjà évident que les pratiques agricoles, forestières, les modalités de gestion des espaces verts ont des impacts importants sur l'équilibre entre quantité de carbone stockée et libérée dans l'atmosphère.

Il est d'ores et déjà possible d'identifier :

- des pratiques favorables au stockage de carbone : couverts permanents, non labour,
- des facteurs de déstockage : augmentation de l'utilisation des rémanents en forêt (bois-énergie) par exemple.

Le Grand Besançon souhaite faire connaître l'importance de ces pratiques, en étant exemplaire dans ses actions et par la promotion d'actions menées sur le territoire.

### MESURE 1

#### STOCKER DU CARBONE SUR LE SITE MARAÎCHER DES ANDIERS (SOL ET VÉGÉTATION)

**PILOTE** CAGB : Service Environnement

**PARTENAIRE** Association des Jardins de Cogne / Maraîchers de la pépinière



Planification de la réalisation		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Plantations de haies	800 m linéaires plantés	800 m linéaires plantés		
	Surfaces en couverts végétaux d'interculture, notamment en hiver sur les 6 ha plein champ	4 ha	5 ha		


### MESURE 2

#### FAIRE CONNAÎTRE LES PRATIQUES INTÉRESSANTES EN AGRICULTURE, ESPACES VERTS OU GESTION FORESTIÈRE

**PILOTE** CAGB : Service Environnement

**PARTENAIRE** A définir

Planification de la réalisation		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Actions de communication		1 action	1 action	1 action



Préserver la qualité  
de l'air pour protéger  
la santé de tous

## 23 Agir sur la qualité de l'air dans l'habitat

### TYPE D'ACTION



#### ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les mauvaises pratiques relatives à la gestion d'un appareil de chauffage au bois sont néfastes pour la santé des habitants, dans leur logement et pour leur voisinage (le secteur de l'habitat est responsable de plus de la moitié des émissions de suies fines (PM1)), tout comme le brûlage des déchets. La qualité de l'air intérieur des logements est aussi dégradée par l'émission des peintures/vernis/colles.

### MESURE 1

#### PROPOSER UNE « PRIME À LA CASSE » POUR REMPLACER LES ANCIENS APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS PAR DES APPAREILS PERFORMANTS

**PILOTE** CAGB : Service Environnement

**PARTENAIRE** ADEME Bourgogne Franche-Comté

Planification de la réalisation		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Mise en place de la prime		1 dispositif créé		
	Remplacement des appareils		40 appareils remplacés	80 appareils remplacés	120 appareils remplacés

### MESURE 2

#### CONDITIONNER LES AIDES À L'HABITAT À L'INSTALLATION D'APPAREILS PERFORMANTS

**PILOTE** CAGB : Service Habitat

**PARTENAIRE**

Planification de la réalisation		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Conditionnalité des aides			conditionnalité effective sur les aides à l'habitat	

### MESURE 3

#### INFORMER SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DANS L'HABITAT

**PILOTE** CAGB : Service Environnement

**PARTENAIRE** ATMO Franche-Comté

Planification de la réalisation		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Action de communication		1 action effectuée	1 action effectuée	1 action effectuée

## 24 Agir en préventif sur la qualité de l'air dans les transports

### TYPE D'ACTION



#### ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le secteur des transports est responsable des 3/4 des émissions d'oxydes d'azotes (NOx), de 34 % des émissions de particules fines PM10 et de 36 % des suies fines PM1 sur le territoire de l'agglomération.

La qualité de l'air est impactée en premier lieu par le type de carburation. Par exemple, en comparaison d'autres carburants, le gazole est un émetteur important de polluants, ramené à l'énergie développée.

La problématique ville est liée également au secteur du fret : afin d'assurer l'activité économique, des camions de livraison très volumineux pénètrent jusqu'au cœur de ville afin d'achalander notamment les commerces. Cela génère des nuisances en terme de pollution, mais aussi, de sécurité publique (difficile cohabitation, notamment avec les modes actifs) et de bruit. Des

outils de livraison plus adaptés à un environnement urbain permettraient de lever ces nuisances sur la livraison du « dernier kilomètre ».

Un travail avec des logisticiens pourrait permettre de mettre en place des actions, comme, par exemple, des plateformes de regroupement-livraison ou une connexion avec les commerces en utilitaires légers peu nuisibles (électriques ou autre). La redéfinition de la réglementation en cœur de ville, ainsi qu'un test de logistique urbaine innovante seront de nature à apaiser les flux en centre-ville, pour une meilleure qualité de l'air.

Pour le reste du territoire, outre les mesures visant à réduire les flux sur le territoire, la conversion des mobilités résiduelles vers des carburants moins polluants permettra une meilleure qualité de l'air globale dans l'agglomération.

### MESURE 1

#### DÉFINIR UNE RÉGLEMENTATION ADAPTÉE POUR LE SECTEUR DES TRANSPORTS EN CENTRE-VILLE

**PILOTE** Ville de Besançon

**PARTENAIRE** CCI – Associations de transporteurs et leurs adhérents – entreprises du secteur des transports – VNF – RFF – Fret SNCF

#### Planification de la réalisation

		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Réalisation de l'étude de diagnostic marchandises			1 étude réalisée	
	Adaptation des réglementations				1 réglementation adaptée

### MESURE 2

#### PROMOUVOIR L'ÉLECTRO-MOBILITÉ SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION (ÉTUDE D'IMPLANTATION BORNES)

**PILOTE** CAGB : Direction des Transports

**PARTENAIRE** Communes concernées – DREAL

#### Planification de la réalisation

		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Réalisation de l'étude	1 étude réalisée	1 réseau de bornes mises en place		

25

## Agir en correctif sur la qualité de l'air dans les transports lors des épisodes de pollution atmosphérique



### ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

ATMO Franche Comté, association agréée au niveau régional pour la surveillance de la qualité de l'air, définit, en lien avec les services de l'Etat, les mesures apportées lors des périodes de pollution de l'air. Deux niveaux de dépassement des seuils de concentration de polluants sont établis et accompagnés de recommandations spécifiques, sur les plans sanitaire (réduction du risque d'exposition) et comportementale (réduction des émissions) :

- le premier niveau est le niveau d'information et de recommandations,
- en cas de persistance de concentration de polluants dans l'air ambiant, le niveau d'alerte peut être déclenché.

Dans la région, l'Aire Urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle est concernée par un plan de protection de l'atmosphère (PPA), établi et mis en œuvre par les services de l'Etat, qui édicte des mesures spécifiques à ces 2 niveaux de pollution. Par exemple, concernant les transports, les vitesses de circulation sont réduites sur l'autoroute A36.

Pour l'instant, le Grand Besançon n'est pas soumis à un PPA. Toutefois, les révisions de seuils d'information et d'alerte, ainsi qu'une qualité de l'air dégradée sur certains secteurs de l'agglomération rend le territoire vulnérable à l'édiction d'un tel plan contraignant pour la collectivité, les entreprises et les citoyens du territoire.

Il est ici proposé de prévenir une telle éventualité par l'établissement de mesures coercitives visant à limiter les émissions de polluants du secteur des transports en cas de pic de pollution, et ainsi, redescendre sous les seuils réglementaires. Ces mesures, concertées avec les acteurs concernés pourront être, par exemple : la limitation de la vitesse sur certains axes, la promotion du covoiturage, la régulation de la circulation (alternance ou interdiction de circulation), la modification des itinéraires des bus...

### MESURE 1

### ÉTABLIR UN PLAN DE MESURES COERCITIVES SUR LES TRANSPORTS EN CAS DE PIC DE POLLUTION

**PILOTE** CAGB : Service Environnement / Direction des Transports

**PARTENAIRE** ATMO Franche-Comté - DREAL - DIR - CG25 - communes concernées - Région Bourgogne Franche-Comté - SNCF

Planification de la réalisation		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Etablissement d'un plan de mesures propres à chaque niveau de pollution		Concertation avec les partenaires concernés Signature du plan de mesures par l'ensemble des partenaires concernés		
	Mise en œuvre des mesures		Plan opérationnel	Plan opérationnel	Plan opérationnel



## 26 Informer les citoyens pour une bonne qualité de l'air

**TYPE D'ACTION**

### ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'information des citoyens permet d'agir en préventif sur les comportements et en correctif afin de préserver la population d'un risque sanitaire (recommandations à suivre en cas de pics de pollution).



*L'association ATMO Franche-Comté s'appuie sur des stations de mesures fixes et mobiles pour assurer le suivi de la qualité de l'air (ici, la station fixe de Besançon Prévoyance) - © J. VARLET*


### MESURE 1

### DÉVELOPPER UNE INFORMATION SPÉCIFIQUE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR AUPRÈS DES CITOYENS ET DES TÊTES DE RÉSEAUX (CLUBS SPORTIFS, ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS...)

**PILOTE** CAGB : Service Environnement

**PARTENAIRE** ATMO Franche-Comté

Planification de la réalisation		2015	2016	2017	2018
<b>INDICATEURS</b>	Action de communication		1 action menée	1 action menée	1 action menée



Valoriser les ressources du  
territoire pour créer de  
la richesse et des  
emplois locaux

27

## Favoriser une économie circulaire sur le territoire

TYPE D'ACTION



### ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'opportunité de développer une économie circulaire est donnée au Grand Besançon via une synergie entre ses compétences : la mobilisation de la compétence « déchets » permet d'organiser une logistique de gestion des déchets utile à générer des flux de matières (travail sur les dispositifs de pré-collecte, les consignes de tri ou les filières en déchèteries) et la compétence « développement économique » peut orienter un prospect vers des activités réutilisant ces flux pour en faire des matières premières

secondaires. La compétence « enseignement supérieur » peut aussi être mobilisée pour développer des parcours de formation dans les domaines de la rudologie ou des matériaux afin de générer des savoirs faire utiles à ce tissu économique.

Les nouveaux marchés à développer peuvent concerner, par exemples, les carburants innovants (générés à partir de déchets), le réemploi (déchets ménagers ou déchets de chantier), les plastiques issus de matières premières secondaires, les déchets des entreprises du luxe...

### MESURE 1

### ACCROÎTRE LA COLLECTE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES (VERRE, TEXTILE, PLASTIQUES, VÊTEMENTS...)

PILOTE

CAGB : DGD

PARTENAIRE

SYBERT – Acteurs de la filière textile – Eco Emballage

#### Planification de la réalisation

		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Développement de la collecte en porte à porte sur tout le territoire			1 étude réalisée	
	Développement des nouvelles consignes de tri sur les plastiques			Nouvelles consignes de tri déployées	
	Développement des points d'apports volontaire pour le textile (travail avec la filière concernée)		1 réseau de collecte densifié – 1 filière de valorisation locale créée		
	Accroissement de la collecte du verre	1 réseau de collecte densifié 1 campagne de communication réalisée			
	Animation/sensibilisation – développement de la CS et réduction des OMr	1 campagne de sensibilisation déployée			
	Taux de captage des déchets recyclables (collecte sélective + PAV verre et textile)				
	Production de déchets résiduels par habitant				

## MESURE 2 DÉVELOPPER LES SOLUTIONS DE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ POUR LES BIODÉCHETS

PILOTE SYBERT

PARTENAIRE CAGB : DGD – Associations d’animation territoriale sur le compostage – les bailleurs – les communes

Planification de la réalisation		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Développement de site de compostage de proximité	Continuité du déploiement des sites	Continuité du déploiement des sites	Continuité du déploiement des sites	Continuité du déploiement des sites
	Quantité de biodéchets traités en solution de proximité				

## MESURE 3 DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS D’ÉCONOMIE CIRCULAIRE

PILOTE CAGB : DEEE

PARTENAIRE CAGB : DGD – Les entreprises concernées – les structures de réemploi

Planification de la réalisation		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Prospect orienté sur l’économie circulaire				

## MESURE 4 ETUDIER AVEC L’UNIVERSITÉ LE DÉVELOPPEMENT DE FORMATIONS EN LIEN AVEC L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE

PILOTE CAGB : DEEE

PARTENAIRE Université de Franche-Comté

Planification de la réalisation		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Identification de formations		1 contact pris avec l’université sur ce sujet		



La diversité des solutions de compostage de proximité permet de valoriser une quantité importante de biodéchets - © J. VARLET

28

## De la fourche à la fourchette, favoriser les systèmes de productions agricoles sobres en carbone

TYPE D'ACTION



### ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

La mobilisation des acteurs du secteur agricole répond aux enjeux du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) en terme d'émissions de gaz à effet de serre. De la fourche à la fourchette, en agissant sur les pratiques culturales et les systèmes de vente, on agit sur l'impact carbone de ce secteur : au champ, en favorisant les cultures sobres ou exemptes de produits phytosanitaires au fort impact carbone, en travaillant le sol de manière à accroître sa capacité de stockage carbone ; dans le système de vente, en établissant un lien moins carboné entre le producteur et le consommateur (circuit court).

L'action du Grand Besançon sur ce thème est portée par le projet SAUGE (Solidarités Agricole et Urbaine pour des Gains Économiques environnementaux et en termes d'emplois), incarné physiquement par la pépinière d'activité en maraîchage biologique accueillant 3 maraîchers

depuis 2014 sur un espace test de 6 ha situé sur la zone des Andiers à Chalezeule. Par ailleurs, et toujours dans le cadre de SAUGE, le Grand Besançon fait la promotion de marchés de producteurs locaux, des circuits courts en général (édition de dépliants) et porte une action de prospect foncier en vue d'installer durablement des producteurs locaux sur son territoire.

La mobilisation de ces outils permettra donc de mettre en avant les systèmes de production sobres en carbone, en vue de les diffuser plus largement sur le territoire. On pourra aborder cette action conjointement avec l'action concernant la création de parkings relais multi-usages sur l'agglomération (mesure 3 de l'action 15). En effet, pour être attractifs, ces parkings relais pourraient accueillir des points de livraison de produits locaux.

### MESURE 1

### FAVORISER UNE AGRICULTURE DÉCARBONÉE AVEC LES ACTEURS DU MILIEU AGRICOLE

PILOTE

CAGB : Service Environnement

PARTENAIRE

Chambre d'agriculture – AFIP – EPL Dannemarie - Ville de Besançon - Conseil Départemental - Région Bourgogne Franche Comté

Planification de la réalisation		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Rencontre des partenaires dans le cadre de SAUGE	4 comités de pilotage	4 comités de pilotage	4 comités de pilotage	4 comités de pilotage
	Propriétés du Grand Besançon labellisés AB	6 hectares	6 hectares	16 hectares	16 hectares
	Maraîchers accueillis à la pépinière	3 maraîchers accueillis	3 maraîchers accueillis	3 maraîchers accueillis	3 maraîchers accueillis
	Chiffre d'affaire réalisé par les maraîchers en pépinière en circuits courts	70 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €
	Maraîchers installés sur l'agglomération (circuits courts et agriculture biologique)			3 maraîchers installés	3 maraîchers installés
	Actions de promotion des circuits courts : flyer pépinière, mise à jour dépliant, articles Grand Besançon, lancement marché	3 actions menées	2 actions menées	2 actions menées	2 actions menées

29

## Favoriser l'émergence d'une filière bois énergie/bois d'œuvre pour augmenter la production d'énergies renouvelables et le stockage carbone des forêts



### ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Selon les chiffres du plan d'approvisionnement territorial en bois énergie du Grand Besançon et de l'ex-Communauté de Communes des Rives de l'Ognon, la forêt couvre 40 % de ce territoire et est une forêt majoritairement publique (72 % de forêt publique).

Elle représente une ressource naturelle essentielle : sa vocation est économique (exploitation des bois), de loisirs (aménagements récréatifs), sociale (affouage) et culturelle (elle peut être considérée comme une composante identitaire du territoire franc-comtois).

Au titre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), sa contribution est forte car elle représente le premier potentiel d'énergie renouvelable ainsi qu'un potentiel important de stockage (bois sur pieds) et de séquestration (bois d'œuvre utilisé dans les aménagements) de carbone.

De plus, son exploitation est génératrice d'activité économique : en Franche-Comté, on estime qu'elle représente un taux d'emploi de 9,8 % et un taux d'entreprise de 4,5 %. Les ratios usuels des professionnels de la forêt estiment qu'un emploi temps plein est créé lorsque 300 m3 de bois d'œuvre ou 5 300 tonnes de bois énergie sont mobilisés.

Par ailleurs, les modifications climatiques à venir risquent d'avoir des répercussions sur les peuplements et les conduites de forêt. Il s'agit donc de les anticiper, tout en considérant la forêt comme un atout à faire fructifier dans l'adaptation à ce changement.

Différents paramètres de la gestion de la forêt peuvent stimuler plus ou moins son exploitation :

- son statut : la gestion d'une forêt publique stimule plus sa production,
- son morcellement : plus une forêt est morcelée, moins elle sera exploitée (difficultés d'accès, niveau de rentabilité...),
- la conduite de son peuplement (futaie ou taillis) et les essences plantées.

Par ailleurs, les compétences des collectivités peuvent être mobilisées pour stimuler plus ou moins la production forestière locale et le stockage carbone : en incitant les propriétaires à se doter d'outils de gestion, en favorisant l'usage du bois d'œuvre dans les aménagements, en développant une filière économique dédiée...

Pour cela, dans la dynamique du plan d'approvisionnement territorial fait en 2014, il est ici proposé de construire un plan d'actions dont le but sera de stimuler la production de bois énergie et bois d'œuvre sur le territoire.

### MESURE 1

### CONSTRUIRE UN PLAN D' ACTIONS BOIS ÉNERGIE/BOIS D'ŒUVRE

PILOTE

CAGB : Service Environnement

PARTENAIRE

URACOFOR – CRPF – autres à définir

#### Planification de la réalisation

		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Constitution d'un comité de pilotage et d'un comité technique	1 COPIL et 1 COTECH créé			
	Création du plan d'actions		1 plan d'actions créé		

30

## Favoriser la production d'énergie éolienne

TYPE D'ACTION



### ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Un site présentant un potentiel de production d'énergie éolienne est identifié sur le territoire. La mobilisation de cette énergie permettra aussi d'atteindre les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

### MESURE 1

### PROSPECTER AVEC DES AMÉNAGEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN PARC ÉOLIEN AYANT DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

PILOTE

CAGB : Service Environnement

PARTENAIRE

Planification de la réalisation		2015	2016	2017	2018
INDICATEURS	Rencontre d'aménageurs	1 rencontre effectuée	1 rencontre effectuée	1 rencontre effectuée	1 rencontre effectuée
	Participation citoyenne au projet		1 réflexion lancée		1 type de structure défini pour du financement participatif

